

FRANCEINDUSTRIE





Ce document recense les principaux dispositifs de soutien à l'investissement et à l'innovation dans l'industrie issus de France Relance, de France 2030 ou du Programme d'Investissement d'Avenir.

Table des matières

<u>Industrie du futur</u>	Page 3
<u>Transport et mobilité</u>	Page 4
Numérique et télécommunications	Page 5
<u>Santé</u>	Page 6
<u>Innovation</u>	Page 7



Industrie du futur

Dispositifs	Thématiques	Eléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
AMI Soutien à l'offre de solutions pour l'industrie du futur Plus de détails <u>ici</u> FRANCE	Le présent Appel à manifestation d'intérêt vise à identifier les projets de développement de nouvelles solutions pour l'industrie	Ouvert jusqu'au 14 janvier 2022	Cet AMI sera suivi d'un Appel à projets dont l'enveloppe s'élève à 400 M€	Dépôt des dossiers sur le site de la Direction Générale des Entreprises (<u>lien</u>) Contact: offre-industriedufutur- 2030.dge@finances.gouv.fr	Projets d'investissements de RDI et d'industrialisation sur des briques stratégiques: -Projets collaboratifs regroupant plusieurs briques technologiques (e.g. robotique, IA, cloud, 5G) afin de proposer des solutions intégrées de transformation vers l'usine 4.0 -Projets individuels innovants ciblant le développement de briques technologiques et leur intégration en lien avec les filières utilisatrices - Projets collectifs ou individuels associant offreurs et demandeurs - Projets de création et d'extension d'unités de production et/ou de centres de R&D Des projets et/ou plateformes d'excellence académique et de transfert technologique - Cahier des charges
Logistique 4.0 Plus de détails <u>ici</u>	Cet AAP cible 3 besoins: -La digitalisation des chaînes logistiques -La transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables - L'automatisation des chaînes logistiques	AAP ouvert jusqu'au 15 mai 2022 1er relevé: le 15/02/2022 à 12h00 (avec clôture prédépôt le 15/12/2021) 2ème relevé: le 15/05/2022 à 12h00 (avec clôture prédépôt le 15/03/2022		Instruction conduite par I'ADEME Contact: aap.pia4.logistique4.0@ademe.fr	Les projets pourront être de plusieurs types : Développement de briques technologiques, pouvant aller jusqu'à une preuve de concept; Développement d'un système global innovant ou intégrant des briques innovantes, pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration industrielle; Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif.



Dispositifs	Thématiques	Eléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone Plus de détails <u>ici</u>	Cet AAP vise à soutenir le développement d'une offre souveraine de systèmes, composants et services dans la mobilité routière automatisée, connectée et bas carbone.	AAP ouvert jusqu'au 11 janvier 2023 Deux relèves intermédiaires le 12/01/2022 à 12h et le 15/06/2022 à 12h.	Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables. Coût total du projet : 5 M€ minimum pour grandes entreprises et projets collaboratifs. 2 M€ minimum pour les PME et ETI	Instruction conduite par Bpifrance Contact: strategies-acceleration@bpifrance.fr	Systèmes et véhicules automatisés et connectés, y compris pilotes de services de mobilité de personnes à l'échelle d'un territoire. Infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière. Cahier des charges



Numérique et télécommunications

Dispositifs	Thématiques	Eléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
Cybersécurité – Développement de technologies innovantes critiques Plus de détails <u>ici</u>	Cet AAP vise à cofinancer des projets de recherche et développement portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité.	Dispositif clôt mais prochainement réouvert	Le financement est attribué sous la forme de subventions.	Instruction conduite par Bpifrance Contact: grandsdefis@bpifrance.fr aap-technos- cyber.dge@finances.gouv. fr	Les thématiques proposées s'articuleront autour de 4 axes : 1 - la protection des infrastructures critiques à l'heure des nouveaux usages (OIV/OSE notamment) ; 2 - la protection des collectivités locales, startups/PME et télétravailleurs ; 3 la sécurité de l'IoT ; 4les briques technologiques critiques spécifiques à certains secteurs clés. Cahier des charges
Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications Plus de détails <u>ici</u>	Cet AAP a vocation à soutenir les propositions de projets s'inscrivant dans le cadre des axes 2 et 3 de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux	Ouvert jusqu'au 8 juin 2022	Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.	Instruction conduite par Bpifrance Contact: strategies- acceleration@bpifrance.fr	Les projets pourront porter sur : - le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité -le lancement de travaux de R&D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G Cahier des charges



Evaluation du bénéfice médical ed/ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle Plus de détails ici L'objectif de cet AAP est de soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle. Par dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical de diagnostic in vitro (DMDIV) dont la composante numérique représente la part prépondérante de la proposition de valeur. L'objectif de cet AAP est de soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médical visant à évaluer le bénéfice de dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical de diagnosite in vitro (DMDIV) dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la par	Dispositifs	Thématiques	Eléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
	bénéfice médical et/ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle	soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle. Par dispositif médical numérique on entendra tout dispositif médical (DM), dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical de diagnostic in vitro (DMDIV) dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la part prépondérante de la	2 mars 2022	sous la forme de subventions. Taux d'aide : Grande entreprise 40% Moyenne entreprise 50%	Bpifrance Contact: strategies-	qui n'est pas encore sur le marché. Dans ce cas, le porteur du projet devra démontrer que ce développement technologique a été réalisé suivant un système de management de la qualité permettant d'obtenir sa mise sur le marché à l'horizon de la fin de l'étude; ou qui est déjà sur le marché et a déjà obtenu un marquage CE et/ou FDA. Dans les deux cas, le développement technologique du dispositif doit être suffisamment abouti pour mener l'évaluation Les projets peuvent être mono-partenaire ou collaboratif. Dans le cas d'un projet collaboratif, le consortium devra inclure au moins un établissement de santé et l'établissement en charge du développement du dispositif. Cet appel à projets est ouvert à tous types de partenaires : publics et privés.



Dispositifs	Thématiques	Eléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
Appel à projets i-Démo Soutien aux projets structurants de R&D Plus de détails <u>ici</u>	Cet AAP est générique ; il vise des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, des retombées environnementales et sociales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières.	Ouvert jusqu'au 03 mai 2022	Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.	Instruction conduite par Bpifrance, le cas échéant l'ADEME ou FranceAgriMer, en lien avec les experts ministériels. Contact: idemo@bpifrance.fr	La réalisation de ces projets peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché. Les développements plus particulièrement visés dans le cadre de cet appel à projets permettent d'atteindre, lorsque cette échelle est applicable, un niveau de TRL4 compris entre 7 et 9 et se fondent sur des travaux antérieurs d'un niveau de TRL compris entre 4 et 6. Cahier des charges national Cahier des charges européen
Appel à manifestation d'intérêts « CORIMER 2022 » Plus de détails <u>ici</u>	Le présent AMI vise à soutenir des projets de R&D portés par des entreprises de la filière des industriels de la mer, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium.	Ouvert jusqu'au 29 mars 2022	Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.	Opéré par le CORIMER, le Secrétariat Général pour l'Investissement et le Secrétariat Général de la Mer. Contact : cori@bpifrance.fr	Axe 1 - Nouveaux matériaux et chantiers intelligents (feuille de route) Axe 2 - Bateaux intelligents et systèmes autonomes (feuille de route) Axe 3 - Décarbonation et navires écologiques (feuille de route) Axe 4 - Industrie offshore de nouvelle génération (feuille de route) Cahier des charges



Contact

communication@franceindustrie.org

Aides aux entreprises

https://www.aides-entreprises.fr

https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr

https://www.relanceindustrie-cticpde.fr